



## **ARRÊTÉ D'ANNULATION DE VACANCES ET DE CRÉATIONS D'EMPLOIS 74-2020 N° AN05620200630935**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet du Morbihan

Transmis

Au représentant de l'État

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à VANNES le 30 juin 2020

Monsieur Joseph BROHAN  
Président

<b>N° de déclaration</b>	<b>Grade</b>	<b>Intitulé du poste</b>	<b>Motif d'annulation</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Poste à pourvoir le</b>	<b>N° du précédent arrêté</b>
V05619123621001	Infirmier en soins généraux de classe normale Puéricultrice de classe normale	Infirmier en multi-accueil (H/F) <a href="#">Plus de détail</a>	Absence de candidature adaptée	12h00	C.C.A.S. de QUESTEMBERT 56230 Questembert	17/02/2020	05620191217442